



LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Numéro du lot
- Surface du terrain
- Référence cadastrale
- Cote parcellaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé
- Repères parcellaires matérialisés : Bo = borne, Tf = tirefond

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- Construction en limite séparative si la façade ne présente pas d'ouvertures ou en recul et cote de recul. Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- Zone non-aedificandi - Retrait de 15m par rapport à la haie du Chemin Binette
- Servitude de maintien et d'entretien de noue
- Sens d'écoulement des noues

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Chaussée, stationnement
- Placette
- Espaces verts
- Voie douce
- Noue
- Bassin de rétention des eaux pluviales
- Arbre planté par le lotisseur
- Candélabres
- Poteau Incendie

LEGENDE BRANCHEMENTS

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Canalisation de rejet des Eaux Pluviales
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

LEGENDE TOPO

(Levé topographique effectué en 2013, mis à jour en Mars 2021)

- Limite de zone de friche
- Talus
- Arbre existant

Ech : 1/300^{ème} Coupe du Terrain Naturel hors aménagements de voirie

<Pente terrain naturel = 1.7% env.>

Alt 46.12 | Alt 46.54

Lot 530

Accès véhicule

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition. Ces cotes pourront évoluer au gré des études d'exécution et à la réalisation.
- Le terrain a fait l'objet de diagnostics et de fouilles archéologiques. Se reporter au plan "Schéma des fouilles archéologiques" pour plus de précisions.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69. Levé topographique réalisé en 2013 et mis à jour en Mars 2021.